

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne  
Membres  
afférents au Conseil : 27  
en exercice : 24  
ayant pris part à la délibération : 23  
Date de convocation : 31 mai 2019  
Date d'affichage : 31 mai 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
JOUARRE**

**DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE  
DU 7 JUIN 2019**

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Katiana REBEL – Philippe GAUTHERON – Carine DENOGENT – Boris SARRAUTE – Gérald GABORIEAU – Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Stéphane POCHET - Sandra MEUNIER – Thierry CAUSIN – Nathalie POULAIN – Christelle MAHÉ – Jean-Luc MONDAT – Véronique SALLER – Nawal BADDOUR – Isabelle LECLERCQ – Arnaud MEYNADIER – Marc LAURENT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Fabien VALLEE  
Gwénaëlle LEMÉE a donné pouvoir à Véronique SALLER  
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Isabelle LECLERCQ  
Amandine FARGET a donné pouvoir à Arnaud MEYNADIER

Absent : Carole GUILLOT

Secrétaire de séance : Sandra MEUNIER

**DÉLIBÉRATION 2019-046 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018-015 DU 06 AVRIL 2018  
DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE LA PARCELLE ZI 199 – LOTISSEMENT DES CHENNEVIÈRES**

Monsieur le Maire explique que sur cette délibération et suite aux remarques du notaire en charge de ce dossier, le terme « rétrocession » ne peut s'appliquer que lorsqu'il y a eu une convention rédigée dès la création du lotissement, indiquant qu'après un laps de temps il sera rétrocédé à la commune la voirie, les réseaux divers et autres. Or, en ce cas, le terme « cession » doit être notifié sur une nouvelle délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à la majorité

**DÉCIDE** d'annuler la délibération n°2018-015 du 06 avril 2018 portant sur le déclassement et reclassement de la parcelle ZI 199 du lotissement des Chennevières.

**Pour : 20**

**Abstention : 3 (S. POCHET, P. GAUTHERON, I. LECLERCQ)**

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Jouarre, le 13 juin 2019  
Le Maire,  
Fabien VALLEE

